

Draft

10-96

Chers amis,

je prends la liberté de vous écrire mon étonnement et vous demander de bien vouloir m'éclairer sur ce qui suit.

Je viens de prendre connaissance d'une requête pour "constitution en corporation et mémoire des conventions" que vous seriez en train de déposer auprès des services compétents du Gouvernement du Québec au nom de Médecins sans frontières Québec.

Cette requête est accompagnée d'un formulaire de "consentement à l'utilisation de la dénomination sociale proposée" "Médecins sans frontières Québec" signée par Xavier Emmanuelli.

Si j'en crois ces documents, vous avez entrepris de créer une entité Québécoise de Médecins sans frontières. Cette initiative soulève deux types de problèmes.

Le premier est d'ordre juridique et statutaire. Xavier Emmanuelli est "Président d'honneur" (et non Président honoraire) de la section française de Médecins sans frontières et à ce titre n'a aucun pouvoir statutaire au sein de notre association. Il n'a aucune compétence ni autorité pour consentir à l'utilisation de la dénomination Médecins sans frontières.

Celle ci est la propriété de Médecins sans frontières International représenté par son secrétaire, Alain Destexhe, et seul le Conseil International de MSF peut décider de son utilisation. C'est donc au Conseil International que je vous engage à soumettre votre demande au cas où vous souhaiteriez la maintenir.

Le deuxième type de problèmes est beaucoup plus sérieux à mes yeux. Médecins sans frontières s'est développé toutes ses dernières années à partir de l'idée d'universalité et d'unité du mouvement. Il n'est pas concevable que le nom de Médecins sans frontières puisse être utilisé contre la volonté de l'ensemble ou pour servir des intérêts particuliers.

- / ...
Philippe Biberson

C'est donc votre façon de procéder qui me choque par dessus tout à cette occasion. Que Xavier se soit prêté à ce jeu, qu'il l'ait encouragé, est incompréhensible. Il vous a trompés et n'a cherché qu'à exploiter votre désir d'affirmer votre particularité sur lequel je ne porte aucun jugement de valeur. De son propre aveu il ne voyait dans cette manoeuvre qu'une manière de semer la pagaïe dans l'ébauche de structuration internationale du mouvement MSF. En agissant ainsi ce ne sont ni la subversion ni l'irrédentisme, chers à MSF, que vous servez mais la zizanie.

Je regrette de vous dire que la section française de MSF, puisque c'est nous qui sommes cités en "parrains", se désolidarise complètement de votre initiative. Nous ne pouvons soutenir cette entreprise et vous demandons d'y renoncer.

Je ne souhaite pas aborder ici le fond du problème que vous soulevez. Étant nouveau dans les fonctions que j'occupe je ne possède pas tous les éléments qui me permettraient de me faire une idée. Je tenais à réagir immédiatement pour vous dire le point de vue de MSF France (officiel et autorisé, celui-là...) et tenter de vous faire revenir sur votre initiative. Peut-être pourrions nous nous rencontrer pour entendre vos arguments et en discuter plus à l'aise.

Dans l'attente d'un prochain contact, je vous prie de croire chers amis en l'expression de mes sentiments amicaux et perplexes.

Philippe Biberson

Président

octobre 34

